

Date d'adoption :/...../.....



CONTRAT D'ADOPTION

L'adoptant :

Nom et prénom :
Numéro national :
Rue : N° + bte :
Code postal : Ville :
Téléphone #1 : Téléphone #2 :
Email : <input type="checkbox"/> Inscription à la mailing list

Déclare avoir adopté auprès de l'association "Everyone Matters", l'animal désigné ci-après :

Nom du chat dans l'association :
Nom du chat après adoption : Sexe : <input type="checkbox"/> mâle <input type="checkbox"/> femelle
Date de naissance :/...../..... Couleur :
Stérilisation :	réalisée le/...../.....
Vaccination :	<input type="checkbox"/> 1er vaccin le/...../..... <input type="checkbox"/> 2ème vaccin le/...../.....
N° de passeport :
N° de la puce électronique :
Les frais d'adoption de 160 euros* sont à verser par virement bancaire sur le compte de Everyone Matters : BE15 0017 7166 9230	
<small>*Les frais d'adoption permettent de couvrir les frais vétérinaires, de nourriture et de logement, ils ne constituent en aucun cas un prix de vente.</small>	

Les informations recueillies sur ce document sont enregistrées dans un fichier informatisé par Everyone Matters dans le but de conserver les données des adoptants pour un éventuel contact ultérieur. Everyone Matters conserve vos données aussi longtemps que vous n'avez pas retiré votre consentement. Conformément à la loi «RGPD», vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant l'association.

LES CONDITIONS D'ADOPTION

Clause 1 : L'adoptant s'engage à donner des nouvelles régulières de son animal après l'adoption de celui-ci sur le groupe Facebook "**Les adoptés de Everyone Matters asbl**" ou par mail. Il comprend que c'est pour nous une condition indispensable de le savoir bien soigné et heureux.

Clause 2 : L'adoptant s'engage à offrir à l'animal une vie confortable, le nourrir et en prendre soin. Le traiter avec douceur et calme. Prendre un chat en charge signifie veiller à son bonheur matériel et moral dans un cadre de vie chaleureux et adapté à ses besoins. L'adoptant s'engage à être le seul et unique propriétaire de l'animal jusqu'à la fin de sa vie. L'adoptant comprend que s'assurer du bien-être psychique et physique de l'animal adopté est une condition substantielle de l'adoption.

Clause 3 : L'adoptant s'engage à intégrer l'animal dans sa famille et à lui proposer un hébergement à l'intérieur de son habitation afin que l'animal partage une ou plusieurs pièces de son lieu de vie et de celui de sa famille, et ce toutes les nuits ainsi que les jours de pluie, de neige ou d'intempéries en général. L'adoptant reconnaît sans réserve qu'il s'agit là d'une condition essentielle pour le bien-être de l'animal.

Le fait de reléguer l'animal dans la cave, le grenier, le garage, une annexe quelconque ou à l'extérieur avec ou sans abri constitue donc une infraction grave au présent contrat. Interdiction de tirer un profit commercial et/ou financier de l'animal. L'adoptant s'engage à ne pas le laisser sortir avant une période d'acclimatation de minimum 2 mois pour les adultes et pas avant les 8 mois du chaton (préférer le plein hiver pour les premières sorties et commencer progressivement).

Clause 4 : L'adoptant s'engage à effectuer une visite vétérinaire annuelle de l'animal afin de lui garantir les vaccins nécessaires et s'assurer que celui-ci est en bonne santé.

Clause 5 : L'adoptant s'engage à prévenir «Everyone Matters» dans les 24 heures après la disparition/décès/perte de l'animal.

Clause 6 : En cas de changement de l'une de ses coordonnées, l'adoptant est tenu d'en informer «Everyone Matters» dans les plus brefs délais ainsi que procéder au changement auprès de CatID.

En cas de violation du contrat (reprenant les clauses 1 à 4), l'adoptant autorise l'association à reprendre le chat. Lors de la reprise du chat suite à la demande du propriétaire ou le non-respect du présent contrat, quelle qu'en soit la raison, les frais d'adoption ne seront pas remboursés. En cas de non-respect de la clause 6, une amende de 15€ sera demandée pour couvrir les frais administratifs en cas de recherche d'adresse. Si pour une raison quelconque l'adoptant doit se séparer de son animal, il est tenu d'en avertir l'ASBL. Cette dernière est chargée de reprendre le chat sous son aile si aucune solution ne se présente du côté de l'entourage de l'adoptant, avec accord de «Everyone Matters» (si changement de propriétaire, l'ASBL doit être avertie des coordonnées complètes des nouveaux adoptants).

Si Everyone Matters, à l'occasion d'une visite postérieure à l'adoption ou de toute autre manière, constate un manquement à l'une des conditions du présent contrat – ou en cas de constat de blessure, de malnutrition, d'une privation d'eau, d'un défaut de suivi vétérinaire, d'une situation de prostration ou d'une souffrance psychique chez l'animal – la convention sera résolue de plein droit au jour dudit constat.

L'adoptant reconnaît irrévocablement et expressément le droit de reprise de l'animal par Everyone Matters en cas de résolution du contrat. L'adoptant remettra l'animal à l'association et ce, à première demande.

En cas de résolution du contrat, l'adoptant consent par avance à toutes les formalités relatives à la modification des informations figurant sur la puce électronique de l'animal. L'association ne sera tenue à aucun remboursement ni dédommagement d'aucune sorte. Les frais liés à l'animal postérieurs à l'adoption sont à la charge exclusive de l'adoptant et ce même si l'animal devait faire l'objet d'une restitution à Everyone Matters.

L'adoptant confirme par la signature du présent contrat d'adoption avoir été mis au courant des antécédents de l'animal connus par l'ASBL.

L'association se réserve le droit de dénoncer l'adoptant aux autorités compétentes. L'adoptant renonce expressément et irrévocablement à son droit de porter en justice toutes actions ou prétentions de quelque nature que ce soit qui résulteraient de la conclusion, de l'exécution ou de la terminaison de la présente convention.

Fait en 2 exemplaires à le/...../.....

Pour Everyone Matters : <i>Signature</i>	L'adoptant : <i>Signature + mention manuscrite "Lu et approuvé"</i>
---	--